

MESSAGE POUR LE CARÊME 2008

Chers frères et sœurs,

Le Carême commence cette année le 6 février. Le 11 février marquera le 150^{ème} anniversaire de la première apparition de Marie à Lourdes. Par ailleurs, comme chaque année, le 11 février est la Journée mondiale des malades. L'occasion m'a donc paru favorable pour consacrer ce Message de Carême à la pastorale des malades.

Trois convictions m'habitent en m'adressant à vous. Tout d'abord, la pastorale des malades est un élément essentiel dans la vie de l'Église parce qu'elle touche de très près la vie des gens. Jésus lui-même y a insisté, allant jusqu'à s'identifier aux malades : « J'étais malade, et vous m'avez visité » (Mt 25, 36). Nous sommes tous concernés par cette interpellation : prêtres, diacres, personnes consacrées, familles et communautés chrétiennes.

Il est donc important de s'organiser pour assumer ensemble cette pastorale des malades. Trois exigences s'imposent à cet égard :

1. avoir dans chaque paroisse ou secteur pastoral une équipe de visiteurs de malades ;
2. avoir dans chaque clinique une équipe d'aumônerie pour porter ensemble, avec l'aumônier en titre, le souci des personnes hospitalisées ;
3. être attentif aux maisons de repos afin que la visite des personnes menacées par la solitude soit assurée dans la mesure où elles le souhaitent.

Enfin, qu'il s'agisse de l'équipe-relais d'une paroisse, de l'équipe pastorale du secteur, des catéchistes, des mouvements de jeunes ou d'adultes, toutes les équipes actives dans la vie de l'Église doivent toujours penser aux personnes inactives pour raison de santé, d'handicap, d'âge ou d'hospitalisation. Par exemple, en encourageant des liens concrets entre les paroisses et les malades, en donnant un coup de main pour le transport des malades venant à une célébration, en formulant une intention de prière pour les malades lors de la prière universelle.

Le souci des malades peut s'exercer en trois lieux principaux : l'hôpital, les homes et le domicile privé. Dans ce message, je voudrais surtout développer ce qui concerne les visites à domicile parce que c'est la forme de sollicitude pour les malades la plus accessible à tous.

Je souhaite vivement que, dans chaque paroisse ou secteur pastoral, il y ait une équipe de visiteurs de malades. Pourquoi une équipe ? Parce qu'en n'agissant pas solitairement on a l'occasion de se soutenir mutuellement et de s'éclairer l'un l'autre en partageant des expériences, en toute discrétion concernant les personnes. On peut aussi veiller ensemble à n'oublier personne dans le grand service de la prière et de la visite. Il est important que cette équipe soit accompagnée par un prêtre, un diacre, une personne consacrée ou un(e) assistant(e) paroissial(e). Cet accompagnateur de l'équipe veillera à ce que les membres de l'équipe profitent régulièrement des temps de formation proposés par le diocèse. Car être membre d'une équipe de visiteurs de malades suppose que l'on donne de son cœur et de son temps aux malades, mais demande aussi une compétence à développer grâce à une formation.

Même s'il requiert un investissement relativement modeste, ce souci de formation est d'autant plus important que ces visites aux malades ont un aspect pastoral. Nous n'y intervenons pas à titre seulement personnel, mais au nom d'une communauté, en témoins de Jésus-Christ. Nous serons bien plus à l'aise pour proposer de recevoir le sacrement du pardon ou la communion, voire le sacrement des malades si nous savons que nous sommes mandatés par l'Église auprès des personnes malades, âgées ou esseulées.

En ce qui concerne le sacrement du pardon, on renverra, bien sûr, au prêtre qui accompagne l'équipe ou au curé de la paroisse. En ce qui concerne l'Eucharistie, on sera attentif au fait qu'il existe une liturgie de la communion à domicile qui ne s'improvise pas. On cherchera à la vivre en référence à l'eucharistie dominicale célébrée en paroisse. Et l'on veillera à ce que les hosties destinées à la communion à domicile ne soient données qu'à des personnes mandatées et non au premier venu. Quant au sacrement des malades, l'équipe veillera, en concertation avec le prêtre responsable, à ce qu'il soit proposé lors de célébrations communautaires, notamment pendant le Carême. Mais lorsqu'une personne ne peut plus se déplacer et est gravement malade ou doit subir une opération, on n'hésitera pas à proposer ce beau sacrement, source de paix et de réconfort, en veillant à s'y prendre à temps, sans attendre que la personne concernée soit inconsciente ou à toute extrémité.

Outre les visites à domicile, je devrais aussi vous parler en détail de ce qui concerne les maisons de repos et les cliniques. Mais, pour ne pas être trop long, je le reporte à une note que vos curés pourront faire paraître, à la suite de ce Message, dans leurs bulletins paroissiaux. Pour le bien des malades, je le leur demande avec une aimable insistance.

Le Carême nous prépare à la joyeuse célébration de Pâques. C'est un temps de conversion qui nous invite à prier davantage, à jeûner régulièrement, spécialement le mercredi des cendres et le vendredi saint et à pratiquer d'autres formes encore de renoncement à nous-mêmes. C'est aussi un temps de partage, notamment en faveur des objectifs présentés par « Entraide et Fraternité ». Que ce soit aussi, spécialement cette année, un temps de rencontre avec nos frères et sœurs malades, handicapés ou âgés. Je vous souhaite une belle montée vers Pâques et vous bénis de tout cœur.

Namur, le 19 janvier 2008,

**+ André-Mutien,
Évêque de Namur.**

Ce Message de Carême sera lu dans les églises et chapelles du diocèse aux messes dominicales des 2 et 3 février 2008.

Note complémentaire concernant la visite en clinique ou en maison de repos

En ce qui concerne les hôpitaux, je souligne quatre points d'attention :

1. Il convient d'informer les futurs hospitalisés de nos paroisses qu'il existe une équipe d'aumônerie catholique dans presque chaque hôpital et, en tout cas, un aumônier, car l'accompagnement religieux est un droit des malades. Ceux-ci peuvent s'adresser aux membres de l'équipe en vue d'une rencontre, d'une prière en commun ou des sacrements du pardon et de l'onction des malades à donner par un prêtre.
2. Dans le cas de cliniques non confessionnelles, il est impératif de remplir à l'entrée le document par lequel on demande la visite de l'aumônier et de veiller à ce que ce formulaire soit bien distribué.

3. Dans chaque clinique, il y a une chapelle ou un lieu de culte. On peut toujours s'y rendre pour prier avec un malade.
4. Avec l'accord du malade, l'équipe d'aumônerie peut informer la paroisse de sa sortie d'hôpital.

En ce qui concerne les homes, je rappelle les points suivants :

1. Il règne souvent une grande solitude dans les maisons de repos. D'où l'importance d'une équipe de visiteurs.
2. Là où il y a un aumônier, on aura le souci, tout en évitant de s'imposer, d'organiser les visites de telle sorte que personne ne soit oublié.
3. Là où il n'y a pas d'aumônier, j'invite les paroisses qui ont un ou plusieurs homes sur leur territoire à avoir le souci des personnes qui y vivent, afin qu'elles soient visitées, qu'elles puissent avoir une eucharistie le dimanche ou un autre jour et vivre un sacrement.

En ce qui concerne à la fois les cliniques et les homes, je fais encore trois remarques :

1. Si la formation et le savoir-faire sont déjà conseillés pour la visite des malades à domicile, ils s'imposent pour la visite en hôpital ou en maison de repos, car celle-ci implique aussi des contacts réguliers avec le personnel soignant et le monde médical.
2. Les membres des équipes concernées veilleront avec soin à avoir des contacts cordiaux et respectueux avec le personnel médical, infirmier ou d'entretien ainsi qu'avec la Direction, car la qualité des relations facilite grandement la pastorale dans l'établissement.
3. Pour le sacrement du pardon et l'onction des malades, on sera attentif à la discrétion et la dignité voulues quand il s'agit de chambres à plusieurs lits. Pour la communion eucharistique, on cherchera toujours à respecter à la fois le sacrement et le malade. On appréciera l'opportunité, selon les cas et d'après les habitudes antérieures du malade, de donner la communion à des personnes dont la conscience est diminuée.

Pour conclure, je remercie vivement Monsieur l'Abbé Joseph Bayet et le Bureau des équipes d'aumônerie hospitalière qui m'ont suggéré l'idée de ce Message de Carême et m'ont aidé pour sa rédaction.